



Bruxelles, 28 mars 2012

*Concerne : Les priorités de la politique de coopération belge concernant l'agriculture et la sécurité alimentaire*

**Monsieur le Ministre de Coopération au Développement,  
Monsieur Magnette,**

Aujourd'hui, près d'un milliard de personnes souffrent de la faim. Pour de nombreuses personnes, femmes, hommes et enfants, il s'agit d'une question de vie et de mort, pour plus encore, il s'agit d'être exclu d'accès aux conditions nécessaires pour vivre dans la dignité. Pourtant, le premier objectif du millénaire lancé en 2000 prévoyait la diminution de moitié de la faim dans le monde pour 2015. La faim n'est pas une fatalité. Sachant que les liens entre agriculture, élevage et lutte contre la faim sont systémiques et que deux-tiers des personnes souffrant de la faim sont des paysannes et des paysans, il faut prioritairement développer les politiques favorables à l'agriculture et l'élevage familial et paysan et s'attaquer aux causes systémiques de l'insécurité alimentaire. La Belgique, encouragée par des propositions portées tant par la Coalition contre la Faim que le Parlement fédéral, a pris ces dernières années des initiatives positives dans ce sens.

En tant que Ministre de la Coopération, vous avez un rôle important à jouer et notre pays doit également prendre ses responsabilités face à l'ampleur du problème en consolidant encore la priorité de la coopération sur l'agriculture.

C'est pourquoi nous vous demandons :

- De respecter **l'engagement de porter la part du budget de la coopération** destinée à l'agriculture et à la sécurité alimentaire à 15% en 2015 et de faire pression dans les enceintes internationales pour que cet engagement soit suivi par d'autres pays.
- De **mettre en œuvre la Note stratégique 'Agriculture et sécurité alimentaire'** qui affirme la priorité à l'agriculture familiale durable. Les budgets actuels destinés à soutenir financièrement et techniquement les agriculteurs et éleveurs familiaux, la commercialisation de leur production sur les marchés locaux et le soutien aux organisations paysannes restent trop restreints. Il est aussi urgent d'encourager les instances responsables à mettre en œuvre, sur le terrain, la vision contenue dans la Note stratégique et de développer des notes opérationnelles déclinant des aspects particuliers de cette note.
- D'orienter clairement **les budgets de la coopération destinés à la recherche** agronomique vers des pratiques agricoles plus durables, notamment agroécologiques. La synergie avec les autres acteurs de la coopération au développement et les organisations paysannes locales est cruciale pour permettre aux agriculteurs et surtout aux agricultrices de bénéficier des fruits de ces recherches.



- De prendre les mesures pour **promouvoir la cohérence des politiques** entre agriculture, finance, affaires étrangères, climat, énergie, commerce et la coopération, aux objectifs du droit à l'alimentation, de développement durable et d'équité de genre. La coopération belge se veut ambitieuse dans ses politiques de développement de l'agriculture et de sécurité alimentaire dans les pays partenaires. Pour obtenir des résultats effectifs, les politiques commerciales, énergétiques, climatiques et agricoles belges et européennes doivent être modifiées pour ne plus menacer les intérêts des producteurs familiaux du Sud et du Nord.
- **D'attaquer la volatilité des prix et la spéculation sur les produits agricoles et alimentaires** qui ont des conséquences graves aussi bien sur les paysans que sur les consommateurs pauvres. La nourriture n'est pas une marchandise comme les autres, il est nécessaire de stabiliser et de protéger les marchés agricoles. L'utilisation des stocks alimentaires à des fins de stabilisation des prix, l'application de taxes sur les activités spéculatives et l'interdiction des produits financiers qui spéculent sur les matières premières agricoles sont des décisions indispensables. La Coalition contre la Faim a d'ailleurs travaillé une note technique qui reprend l'ensemble des politiques à mettre en œuvre pour contrer réellement la volatilité et la spéculation, et qui vous a été transmise antérieurement.
- De favoriser une **meilleure protection et un accès sécurisé à la terre et aux ressources pour les femmes et les hommes**, notamment en appuyant les programmes de réformes agraires dans les pays partenaires et la mise en œuvre des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, telles que finalisées au sein du CSA (FAO) en mars 2012. L'article 32 de la convention de l'OIT rappelle que « sans consentement préalable, libre et informé il n'y a pas de réelle consultation ». La Belgique doit soutenir la mise en place d'espaces de consultation des communautés de base tout en veillant à ce qu'il y ait une participation effective des femmes et la réalisation d'études d'impact indépendantes et basées sur les droits humains afin de garantir l'atteinte des objectifs des directives. Enfin la Belgique doit veiller à éviter toute implication dans le phénomène d'acquisition et de location de terres à grande échelle, dit « accaparement de terres », de quelque forme que ce soit.
- **De pousser BIO à fournir des crédits aux producteurs agricoles organisés à petite échelle ou en coopérative**. Il faut également inclure dans l'évaluation que vous allez commanditer sur BIO une démarche spécifique à l'égard des investissements réalisés par cet organisme liés à l'agriculture afin d'examiner s'ils respectent les orientations formulées dans la Note stratégique.
- De maintenir au sein de l'administration une attention spécifique relative à la cohérence et au renforcement des synergies, concernant le soutien au secteur agricole, par l'ensemble des acteurs belges. Cette attention doit se traduire sur le plan organisationnel par la **désignation d'un point focal investi de responsabilités ambitieuses dans ce domaine**, en articulation avec l'instance qui sera mandatée pour renforcer la cohérence globale de l'action de la Belgique en matière de coopération au développement. A cet effet, la concertation au sein de la Plate-forme Agriculture est à nos yeux cruciale.



Nous vous demandons de porter une attention suffisante à ces différents thèmes et ne pas hésiter à vous appuyer sur la Coalition contre la Faim/Coalitie tegen de Honger pour y apporter des solutions. Nous sommes à votre disposition pour discuter plus en détail les différentes propositions ci-dessus et examiner ensemble les étapes permettant de gagner la lutte contre la faim.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération.

### **La Coalition Contre la Faim**

- Els Hertogen **11.11.11**
- Michel Sonet **AD Gembloux**
- Jo Dalemans **Broederlijkdelen**
- Kristof Volckaert **BoerenBond**
- Gilles Cnockaert **Caritas belgique**
- Stéphane Desgain **CNCD-11.11.11**
- Naziha Elmoussaoui **Croix-Rouge de Belgique**
- Carmelina Carracillo **Entraide et fraternité**
- Claire Guffens **FIAN**
- Sophie Charlier **Monde selon les femmes**
- Vincent Henin **Louvain Développement**
- Thierry Kesteloot **OXFAM Solidarité- solidariteit**
- Corentin Dayez **Oxfam Magasin du monde**
- Magalie Schotte **Oxfam Wereld Winkels**
- Jean-Jacques Grodent **SOS Faim**
- Stefaan Bonte **TRIAS**
- Koen Vantros **Vétérinaires sans Frontières**
- Karen Janssens **Vredeseilanden**

### **Personne de Contact :**

Thierry Kesteloot, +32.2.501.67.55, [tke@oxfamsol.be](mailto:tke@oxfamsol.be)

JeanJacques Grodent, +32.2.548.06.79, [jjg@sosfaim.org](mailto:jjg@sosfaim.org)

Stéphane Desgain +32.2.250.12.64, [stephane.desgain@cncd.be](mailto:stephane.desgain@cncd.be)

Stefaan Bonte, +32.2.513.75.34, [stefaan.bonte@triasngo.be](mailto:stefaan.bonte@triasngo.be)